

La Maire  
Dominique VOYNET



**Association Renc'Art au Méliès**  
Mme Marie-Madeleine CORNIERES  
Coordinatrice  
35-37 avenue de la Résistance  
93100 MONTREUIL

Montreuil, le 12 février 2013

Madame,

Comme vous le savez, alertée sur des irrégularités graves dans le fonctionnement du cinéma municipal, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), service de l'Etat, a procédé à un contrôle de la régie municipale du cinéma. Ce rapport de contrôle m'a été transmis le 7 février par le DDFIP, et celui-ci a estimé nécessaire, après avoir fait ce contrôle, de saisir Mme la Procureure de la République en application de l'article 40.2 du Code de Procédure Pénale.

Par ailleurs, la Direction générale des services de la ville a conduit une enquête administrative sur les faits qui lui ont été signalés et m'a remis son rapport le 8 février dernier.

Enfin, le Centre National du Cinéma (CNC) m'a indiqué qu'il engageait un contrôle du cinéma, compte-tenu des irrégularités signalées par la ville.

Il ressort de ces deux rapports, et de la demande du CNC, qu'il est nécessaire de vérifier les conditions dans lesquelles des gratuités et/ou exonérations ont été accordées à l'association Renc'Art, d'une part pendant la période couverte par la convention qui vous liait à la ville de 2007 à 2010, et depuis qu'il n'y a plus de convention valide.

Je vous saurai gré en conséquence de bien vouloir m'indiquer précisément les modalités de calcul et de gestion de ces gratuités/exonérations, sur ces deux périodes distinctes, ainsi que de me préciser quels étaient vos interlocuteurs au cinéma pour les définir et les gérer.

Toute précision nous sera utile concernant les dates auxquelles vous avez bénéficié de ces exonérations, et le nombre d'exonérations (et de places payantes) correspondant à chacune des séances.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Dominique VOYNET